



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

PV réunion restreinte N°16 du 19 avril 2024

Président : M. Jacques FECIL

Membres présents : MM. Patrick BANNIER – David DOMINGUEZ

Les présentes décisions de la Commission Départementale des Arbitres sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football, dans un délai de SEPT (7) jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

oO*****Oo

M. FOUQUEREAU Nathan, licence n° 2545944552 :

Rappel des faits reprochés :

Arbitre absent le dimanche 14 avril 2024 sur le match de Seniors D1 :
VERNEUIL / BERNAY

Suite à votre mail en date du samedi 13 avril 2024 (09h34) et après renseignements pris.

La commission

Considérant ces éléments, fait application du règlement intérieur de la Commission Départementale des Arbitres en son Article 13, Responsabilisations des arbitres ; point 2, autres dispositions applicables ; 2 – indisponibilité avant le match mais après le vendredi 16 heures :

Et en conséquence, décide :

- **De suspendre M. FOUQUEREAU Nathan pour une durée de 2 week-ends de non-désignation (date d'effet : 29/04/2024)**

oO*****Oo

M. MOUKOKO Rubis, licence n° 2544363262 :

Rappel des faits reprochés :

Arbitre absent le samedi 13 avril 2024 sur le match de U18 Départemental 1 :
US BARROISE / FC VAL DE RISLE.

Le 16 avril 2024, vous avez envoyé un mail au district à 00h53 soit 3 jours après le match sans avoir prévenu ni les chargés des désignations, ni le district avant le match.

La commission

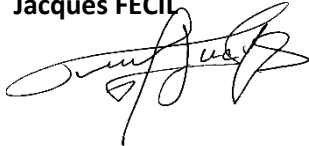
Considérant ces éléments, fait application du règlement intérieur de la Commission Départementale des Arbitres en son Article 13, Responsabilisations des arbitres ; point 2, autres dispositions applicables ; 3 - absence au match :

Et en conséquence, décide :

- **De suspendre M. MOUKOKO Rubis pour une durée de 2 week-ends de non-désignation (date d'effet : 29/04/2024)**

oO*****Oo

Le Président de la CDA,
Jacques FECIL



Le Secrétaire de séance,
Patrick BANNIER

